

FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS



Programme 2027 — PAE F PSC et PAE F PS
Filière pédagogique — Dossier d'inscription 2026 / 2027



Centre Départemental de Formation 17 · Organisme certifié Qualiopi (AFNOR n° 2021/95030.2)

À CONSERVER

Fiche d'information — à lire avant inscription

L'ESSENTIEL EN UN COUP D'ŒIL

DURÉE 7 heures de face à face pédagogique sur une journée Hors temps de pause et de déplacement. Le minimum réglementaire est de 6 heures ; l'ACRS porte la durée à 7 heures.	HORAIRES 09h00 – 12h00 et 13h00 – 17h30
EFFECTIF 18 stagiaires maximum par session. L'ACRS se réserve le droit d'annuler la session si le minimum de 8 stagiaires n'est pas atteint.	PRÉREQUIS Être titulaire de la PAE F PSC et/ou de la PAE F PS , ou d'un titre équivalent, et souhaiter rester à jour de sa formation continue.
LIEU Gymnase Bongraine — SUAPSE Avenue de la Rotonde, 17440 Aytré	DATES Calendrier des sessions publié sur acrs.fr , onglet calendrier, rubrique Formation continue de formateurs.
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 10 jours avant le début de la formation, ou avant si l'effectif maximum est atteint	DÉLAI D'ACCÈS 10 jours minimum entre la réception du dossier complet et l'entrée en formation
TARIFS 90 € inscription tout public · 135 € inscription prise en charge par une entreprise - 130 € CPF Exonération de TVA — art. 261-4-4°a du CGI.	VALIDITÉ DE L'ATTESTATION Attestation de formation continue « programme 2027 », valable jusqu'au 31 décembre 2027 , délivrée en cas d'évaluation favorable.

INDICATEURS DE RÉSULTATS — ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2025

79 STAGIAIRES FORMÉS	100 % TAUX DE SATISFACTION	0 % TAUX D'ABANDON	100 % TAUX D'OBTENTION
--------------------------------	--------------------------------------	------------------------------	----------------------------------

ÉVALUATION DE FIN DE FORMATION — ITEMS APPRÉCIÉS PAR LES STAGIAIRES	RÉSULTAT
Le contenu de la formation (supports, progression, adéquation aux attentes...)	100 %
L'animation pédagogique (pédagogie, échanges, adaptation au groupe...)	100 %
L'organisation de la formation (durée, conditions d'accueil, composition du groupe...)	100 %
Après formation (outils et méthodes, mise en pratique des connaissances...)	100 %
Degré de satisfaction globale pour ce stage	100 %

Aucun abandon n'a été constaté sur la période de référence. Indicateurs établis à partir des feuilles de présence, des procès-verbaux de formation continue et des questionnaires d'évaluation de fin de formation. Mise à jour annuelle.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Pour continuer d'exercer, le formateur en secourisme doit suivre chaque année une formation continue correspondant à son niveau de compétence. Cette session s'adresse aux personnes titulaires de la **PAE F PSC** et/ou de la **PAE F PS** — ainsi qu'aux titulaires des unités d'enseignement auxquelles ces certificats se sont substitués par équivalence (PAE 3 et PAE 1) — qui souhaitent rester à jour au sens des textes en vigueur.

Formateur dont la formation continue n'est plus à jour. Un nombre d'heures de rattrapage suffisant est prévu par les textes afin de retrouver la compétence. Si vous n'avez pas révisé votre diplôme depuis plusieurs années, l'ACRS propose une formation adaptée sur un ou plusieurs jours, permettant à la fois de remettre à jour vos connaissances et d'être en règle pour continuer à enseigner. **Nous consulter** avant de déposer votre dossier.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation continue permet de **conserver la compétence de formateur PSC ou de formateur PS**. Elle a pour objet l'acquisition et l'actualisation des connaissances nécessaires à la bonne exécution de l'enseignement du secourisme, conformément au programme national annuel.

Le contenu s'adapte au niveau de chacun afin de préserver la compétence d'enseignement, et peut être modifié à tout moment en fonction de la parution de nouveaux textes.

PROGRAMME 2027 — FILIÈRE CITOYENNE (PSC)

Thème : arrêt cardio-respiratoire, obstruction des voies aériennes et plaies, avec un focus sur l'arrachement de membre.

02PR02 — Obstruction des voies aériennes	02PR03 — Arrêt cardiaque
02FT03 — Désobstruction par des claques dans le dos	02FT06 — Libération des voies aériennes
02FT04 — Désobstruction par compressions abdominales	02FT07 — Compressions thoraciques
02FT05 — Désobstruction par compressions thoraciques	02FT08 — Insufflations
02PR06 — Plaies	02FT09 — Défibrillation

PROGRAMME 2027 — FILIÈRE OPÉRATIONNELLE (PSE 1)

Programme PSC complété par la défibrillation automatisée externe, la noyade et les amputations.

05PR03 — Obstruction des voies aériennes	05FT16 — Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe
05FT07 — Désobstruction par des claques dans le dos	08AC02 / 08PR02 — Noyade
05FT08 — Désobstruction par compressions abdominales	07AC02 / 07PR02 — Plaie
05FT09 — Désobstruction par compressions thoraciques	07FT01 — Pansement
05AC05 — Arrêt cardiaque	07FT02 — Maintien d'un pansement
05PR04 — Arrêt cardiaque en équipe	07FT03 — Emballage au moyen d'un pansement stérile
05PR05 — Arrêt cardiaque en sauveteur isolé	07AC03 / 07PR03 — Amputation et arrachement complet d'une partie du corps
05FT10 — Compressions thoraciques	07FT04 — Conditionner une partie du corps amputée ou arrachée
05FT11 — Ventilation artificielle par une méthode orale	05FT14 — Mise en place d'une canule oropharyngée
05FT12 — Ventilation artificielle par un insufflateur	05FT15 — Aspiration de mucosité
05FT13 — Administration d'oxygène par insufflation	04FT14 — Mesure de la température

PROGRAMME 2027 — FILIÈRE OPÉRATIONNELLE (PSE 2)

Programme PSE 1 complété par les affections liées à la chaleur et le massage utérin.

08FT02 — Massage utérin	08PR06 — Prendre en charge une affection liée à la chaleur
08AC05 — Affections liées à la chaleur	08FT03 — Techniques de refroidissement d'une victime

Les formations continues aux unités d'enseignement PSC, PSE 1 et PSE 2 sont exclusivement dispensées à partir des **références techniques nationales PSC et PSE, éditions 2026**.

POINTS CLÉS DU PROGRAMME 2027

- Les « recommandations » deviennent les « **références techniques nationales** », diffusées par arrêté et de valeur normative ;
- Le **citoyen est placé au cœur du dispositif de sécurité civile** : la formation intègre la mobilisation du citoyen sauveteur, son interopérabilité avec les équipes de secours et la prise en compte de l'impact psychologique ;
- Un formateur PSE détient, par équivalence, l'ensemble des composantes du PSC ; il peut également dispenser les unités d'enseignement QQS et PSC, sous réserve d'être à jour de ces contenus ;
- La **valise pédagogique** annuelle de la DGSCGC constitue l'outil et le support de référence de la formation continue ;
- Les évolutions techniques issues des recommandations internationales visent à favoriser une action précoce, simplifier les messages et limiter les erreurs du secouriste sur le terrain.

ENCADREMENT DE LA FORMATION

Jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, toute formation continue « programme 2027 » est encadrée par une équipe pédagogique dont au moins la moitié des membres est titulaire de l'attestation de formation continue 2027. **À compter du 1^{er} janvier 2027, la totalité de l'équipe encadrante doit en être titulaire.**

Attention : la participation à une formation continue en qualité de membre de l'équipe pédagogique ne permet pas de valider sa propre formation continue.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les dates de sessions sont publiées sur acrs.fr, onglet calendrier, rubrique Formation continue de formateurs. Le dossier d'inscription complet doit parvenir à l'ACRS **au plus tard 10 jours avant le début de la formation**, dans la limite de 18 stagiaires par session. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

CONTACTS

Référent pédagogique

Laurent JACQUEMIN

cd17acrs@gmail.com · 06 63 51 05 17

Référent handicap

Gaylord LE DRET RABILLER

gaylord.rabiller@gmail.com · 06 58 59 11 17

Association Charentaise de Réanimation et de Secours — 9 chemin du Cimetière, 17540 Nuaillé-d'Aunis · cd17acrs@gmail.com · www.acrs.fr

MÉTHODES MOBILISÉES

La journée alterne **apports réglementaires et techniques, ateliers de reprise gestuelle et mises en situation pédagogique**. Chaque fiche du programme est abordée sous l'angle de son enseignement : justification des choix techniques, formulation des messages clés, conduite des ateliers d'apprentissage et des cas concrets.

Les supports utilisés sont ceux de la valise pédagogique nationale et des références techniques nationales PSC et PSE éditions 2026. Le matériel pédagogique et technique mis à disposition est conforme aux conditions matérielles fixées par la DGSCGC et aux exigences attachées à l'habilitation dont dispose l'organisme.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Il n'y a pas d'examen. L'évaluation est continue et porte sur la pédagogie ainsi que sur le savoir-être, le savoir-faire et le savoir « faire-faire » du formateur.

En cas d'**évaluation favorable**, une attestation de formation continue « programme 2027 » est délivrée, **valable jusqu'au 31 décembre 2027**, sauf dérogation accordée par arrêté. Elle est remise en fin de formation ou adressée dans les 15 jours.

Passage en formation continue d'opérateur. Le formateur ou formateur de formateurs qui souhaite ne plus suivre la formation continue dans la filière pédagogique peut demander une attestation de formation continue d'opérateur. L'organisme ayant réalisé sa dernière formation continue de formateur lui délivre alors l'attestation correspondant au dernier programme suivi (année A), portant validité au 31 décembre de l'année A+1.

BLOCS DE COMPÉTENCES, ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

La formation continue ne délivre pas de certification nouvelle et **n'est pas décomposée en blocs de compétences** : elle conditionne le maintien des prérogatives d'enseignement attachées au certificat déjà détenu. Elle n'est enregistrée ni au RNCP, ni au Répertoire spécifique.

Les titulaires de la PAE 3 à jour de leur formation continue sont, par équivalence, titulaires de la PIC F et de la PAE F PSC, et enseignent le PSC. Les titulaires de la PAE 1 à jour de leur formation continue sont, par équivalence, titulaires de la PIC F et de la PAE F PS, et enseignent le PSC, le PSE 1 et le PSE 2.

Poursuite de parcours possible au catalogue ACRS : PAE F PS pour les formateurs PSC, et formation continue de la filière aquatique pour les titulaires de la PAE F SA.

RESSOURCES MISES À DISPOSITION

- L'**attestation de formation continue « programme 2027 »**, remise en fin de formation ou adressée dans les 15 jours ;
- Une **documentation sur les nouveaux textes** et sur les évolutions des références techniques nationales ;
- Les supports issus de la valise pédagogique nationale de la DGSCGC ;
- Le matériel pédagogique et technique nécessaire aux ateliers et aux mises en situation ;
- L'accompagnement du référent pédagogique tout au long du parcours d'inscription.

CONSTITUTION DU DOSSIER — À VÉRIFIER AVANT ENVOI

☐	Le présent dossier, pages « À RETOURNER » complétées, datées et signées
☐	La page « FINANCEMENT DE LA FORMATION » complétée, signée et revêtue du cachet du débiteur (si prise en charge par un employeur ou un organisme financeur)
☐	1 copie de la carte nationale d'identité
☐	1 copie du certificat de compétences de formateur — PAE F PSC et/ou PAE F PS, ou titre équivalent
☐	1 copie de la dernière attestation de formation continue obtenue
☐	L' accord écrit de prise en charge de l'organisme financeur, daté et signé (le cas échéant)
☐	Le règlement — chèque à l'ordre de l'ACRS, justificatif de virement ou bon de commande, selon le mode choisi

TARIFS ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Tarifs 2026-2027

Inscription tout public : **90 €** - CPF : **130 €**

Inscription prise en charge par une entreprise : **135 €**

Tarifs nets de taxes. La différence de tarif tient aux démarches administratives induites par la prise en charge. Le coût comprend l'attestation de formation continue et la documentation sur les nouveaux textes.

Documents contractuels

Le règlement intérieur, le contrat de formation professionnelle, la notice RGPD, les conditions générales de vente, les conditions d'assurance stagiaire et le programme de formation sont communiqués **sur simple demande** à cd17acrs@gmail.com, et adressés avec la convocation.

Voici les liens CPF:

Formation Continue formateur PSC: https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/51747048000032_ACRSFCFDF/51747048000032_FCFDF30-01

Formation Continue formateur PSE: https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/51747048000032_FCPAEFPS/51747048000032_FCFPS

COMMENT S'INSCRIRE

1. Choisir une date de session sur acrs.fr, onglet calendrier, rubrique Formation continue de formateurs ;
2. Compléter et signer les pages « **À RETOURNER** » et, le cas échéant, « **FINANCEMENT DE LA FORMATION** », et réunir les pièces justificatives ;
3. Transmettre le dossier complet, **en format dématérialisé (PDF)**, à cd17acrs@gmail.com — ou par voie postale à : ACRS, 9 chemin du Cimetière, 17540 Nuaillé-d'Aunis ;
4. Réception d'un accusé de réception, vérification des titres détenus et étude du dossier par le référent pédagogique ;
5. Confirmation de la session et envoi de la convocation et des documents contractuels.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est **accessible aux personnes en situation de handicap après entretien avec le formateur dispensateur de l'action au sein de l'ACRS**. Toute personne nécessitant un aménagement est invitée à se signaler dès le dépôt du dossier, au moyen de la rubrique prévue page « **À RETOURNER** ».

L'entretien permet d'étudier les **adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles** à mettre en œuvre : rythme, supports, accessibilité des locaux, accompagnant ou interprète, adaptation de la réalisation des gestes. À défaut de solution réalisable, le référent handicap accompagne la personne vers une alternative ou une réorientation, avec l'appui possible de la MDPH de la Charente-Maritime.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'ACRS. **L'annulation intervenant moins de 7 jours avant la date d'entrée en formation entraîne le paiement de la totalité du coût de la formation.** En cas d'annulation du fait de l'ACRS (effectif minimum non atteint, indisponibilité de l'équipe pédagogique, force majeure), une nouvelle date est proposée ou les sommes versées sont intégralement remboursées.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours · Circulaire du 4 juin 2026 relative au programme de formation continue 2027 pour les unités d'enseignement aux premiers secours des filières de sécurité civile (NOR : INTE2614737C) · Références techniques nationales PSC et PSE, éditions 2026.

Protection des données personnelles (RGPD). Les informations recueillies dans le présent dossier font l'objet d'un traitement par l'ACRS, responsable de traitement, aux fins de gestion administrative et pédagogique de l'inscription, de la formation, des procès-verbaux de formation continue, de la facturation et du suivi qualité (obligations Qualiopi). La base légale est l'exécution du contrat de formation et le respect des obligations légales de l'organisme. Les données sont destinées aux seuls services habilités de l'ACRS, à l'équipe pédagogique de la session et, le cas échéant, à l'organisme financeur, à la FNMNS et à l'autorité administrative compétente. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la formation, puis archivées selon les durées légales applicables. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et à la portabilité de vos données, exerçable auprès de cd17acrs@gmail.com, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

À RETOURNER

Bulletin d'inscription — à compléter et signer

1 · SESSION CHOISIE

DATE DE STAGE RETENUE

DATE DE REPLI SOUHAITÉE (FACULTATIF)

Formation continue demandée : ☐ Formateur PSC (PAE F PSC) ☐ Formateur PS (PAE F PS)Tarif applicable : ☐ Tout public — 90 € ☐ Prise en charge entreprise — 135 € ☐ CPF — 135 €

2 · IDENTITÉ DU CANDIDAT

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM

NOM DE NAISSANCE (SI DIFFÉRENT)

PRÉNOM(S)

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE

3 · COORDONNÉES

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

TÉLÉPHONE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE (EN MAJUSCULES)

4 · TITRES DÉTENUS ET FORMATION CONTINUE

CERTIFICAT(S) DE FORMATEUR DÉTENU(S) — INTITULÉ ET DATE D'OBTENTION

ORGANISME AYANT DÉLIVRÉ LE CERTIFICAT

DATE DE LA DERNIÈRE FORMATION CONTINUE SUIVIE

PROGRAMME CORRESPONDANT (ANNÉE)

☐ Ma formation continue est à jour☐ Ma formation continue n'est plus à jour — je souhaite être contacté(e) pour un parcours de remise à niveau

STRUCTURE AU SEIN DE LAQUELLE VOUS ENSEIGNEZ

PROFESSION ACTUELLE

VOLUME ET NATURE DES FORMATIONS ANIMÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

5 · ANALYSE DU BESOIN DU BÉNÉFICIAIRE

ATTENTES PARTICULIÈRES VIS-À-VIS DE CETTE FORMATION CONTINUE (FICHES, GESTES OU TECHNIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ RETRAVAILLER EN PRIORITÉ)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS VOTRE PRATIQUE D'ENSEIGNEMENT

SUITE DE PARCOURS ENVISAGÉE (PAE F PS, FILIÈRE AQUATIQUE, FORMATEUR DE FORMATEURS, AUTRE)

6 · PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM ET PRÉNOM

LIEN AVEC LE CANDIDAT

TÉLÉPHONE

7 · AMÉNAGEMENT ET ACCESSIBILITÉ — SITUATION DE HANDICAP

Rubrique facultative. Les informations communiquées sont traitées de manière confidentielle par le référent handicap et ne sont utilisées qu'aux fins d'adaptation de la formation. Elles ne conditionnent en aucun cas l'accès à la formation.

☐ Je ne sollicite aucun aménagement ☐ Je souhaite être contacté(e) par le référent handicap

BESOINS SPÉCIFIQUES OU AMÉNAGEMENTS SOUHAITÉS PENDANT CETTE FORMATION (ACCÈS AUX LOCAUX, SUPPORTS ADAPTÉS, RYTHME, ACCOMPAGNANT, INTERPRÈTE...)

8 · AUTORISATIONS, ENGAGEMENT ET SIGNATURE

☐ J'atteste l'exactitude des renseignements donnés et je m'engage à ne rien dissimuler qui serait de nature à compromettre ma participation à la formation ou la sécurité du groupe.

☐ Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance et valider l'ensemble des documents suivants : règlement intérieur · contrat de formation professionnelle · notice RGPD · conditions générales de vente · assurance stagiaire · programme de formation. (Documents fournis sur simple demande à cd17acrs@gmail.com)

Droit à l'image : ☐ Je cède ☐ Je ne cède pas mon droit à l'image pour la reproduction ou la diffusion, en intégralité ou en partie, sur tous supports et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et à titre gracieux, des enregistrements réalisés durant la formation, aux fins d'illustration des activités de l'association.

FAIT À

Signature du candidat

LE

Dossier à retourner — de préférence en format dématérialisé (PDF) à cd17acrs@gmail.com, ou par voie postale à : ACRS, 9 chemin du Cimetière, 17540 Nuaillé-d'Aunis. Tout dossier incomplet ne pourra être instruit. Date limite de dépôt : 10 jours avant le début de la formation.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

À compléter et signer par le débiteur

1 · QUI FINANCE VOTRE INSCRIPTION ?

- ☐ Le candidat lui-même
 ☐ L'employeur (135 €)
 ☐ Un OPCO
 ☐ France Travail
 ☐ Une collectivité territoriale
 ☐ Un CSE
 ☐ Une association
 ☐ Autre

PRÉCISEZ LE CAS ÉCHÉANT

2 · EMPLOYEUR — DÉBITEUR DE LA FORMATION

À compléter uniquement en cas de prise en charge par l'employeur. Toute rature, surcharge ou omission entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR

DOSSIER SUIVI PAR

NUMÉRO DE SIRET

CODE APE

ADRESSE DE FACTURATION

CODE POSTAL

COMMUNE

TÉLÉPHONE

COURRIEL DE FACTURATION

N° DE BON DE COMMANDE / CHORUS PRO (SECTEUR PUBLIC)

S'ENGAGE À RÉGLER LA FORMATION SOUSCRITE AU BÉNÉFICE DE (NOM ET PRÉNOM DU STAGIAIRE)

POUR UN MONTANT DE

3 · ORGANISME FINANCEUR

À compléter si un organisme financeur (OPCO ou autre) a délivré une confirmation écrite de prise en charge, datée et signée, à joindre au dossier. Sinon, cette partie est sans objet.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR

NUMÉRO DE SIRET

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR

DOSSIER SUIVI PAR

TÉLÉPHONE

COURRIEL

N° D'ACCORD DE PRISE EN CHARGE

MONTANT PRIS EN CHARGE

RESTE À CHARGE

4 · MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET ENGAGEMENT DU DÉBITEUR

Le règlement s'effectuera : ☐ Par chèque à l'ordre de l'ACRS ☐ Par virement ☐ Par bon de commande

Virement — IBAN FR76 1170 6431 0443 0556 0140 944 · BIC AGRIFRPP817. Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de l'ACRS. Le règlement par chèque doit parvenir à l'ACRS avant le début de la formation.

- L'ACRS est **exonérée de TVA** au titre de l'article 261-4-4°a du code général des impôts : les montants sont nets de taxes.
- À l'égard du CDF 17 — ACRS, **l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription**, qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation, dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurera pas tout ou partie de son financement, notamment en cas d'assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire.
- Toute annulation notifiée moins de 7 jours avant l'entrée en formation entraîne le paiement de la totalité du coût de la formation. Le paiement de la totalité des droits d'inscription non acquittés six mois après l'action de formation sera réclamé au réel débiteur.

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE

Signature et cachet du débiteur

FAIT À

LE